Province de Hainaut

Arrondissement de Mons

Commune de Dour

AVIS D'URBANISME

Objet : réhabilitation d'un chancre scolaire - rénovation du bâtiment existant (4 maisons et 2 appartements) et construction d'un nouveau bâtiment (rez commercial et 2 appartements) ;

Terrain sis : rue d'Italie, 56, à Dour

Cadastré : Section B n°101z9,101c10 pie, 102e, 102f, 102g, 104b pie et 102l pie

Demandeurs : Monsieur et Madame DIGIACOMO - CRABBE

En application de l'article 17 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale et conformément à l'article L 1133-1 du Code de la Démocratie Locale, L'Administration Communale porte à la connaissance du public que le Conseil communal, réuni en séance le 15 décembre 2016, a statué sur la modification de la voirie communale du dossier repris sous objet et décidé à l'unanimité :

Article 1 : de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique

Article 2 : d'approuver le projet de modification de voiries

Le texte peut être consulté au service de l'urbanisme, rue Pairois 54 à 7370 Dour, durant les heures d'ouverture habituelles des bureaux

A Dour, le 19 décembre 2016

La Directrice générale, Le Bourgmestre f.f.,

Carine NOUVELLE Vincent LOISEAU